

---

***NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021  
ET  
DES BUDGETS PRIMITIFS 2022***

---

**RAPPEL REGLEMENTAIRE**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

La présente note répond à cette obligation et présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022 du budget principal de la communauté de communes et des budgets annexes.

Ce document est consultable et téléchargeable sur le site internet de la collectivité [www.comcomabc.fr](http://www.comcomabc.fr)

- ↳ Le budget primitif fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice comptable et détermine également les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.
- ↳ Le compte administratif représente le bilan financier du Président qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année civile.

La communauté de communes Arnon Boischaut Cher (ABC) élabore un budget principal et 2 budgets annexes (assainissement en délégation de service public et ordures ménagères).

Les comptes administratifs 2021 et les budgets primitifs 2022 ont été approuvés en séance du conseil communautaire le 13/04/2022. Ils peuvent être consultés sur demande au service administratif de la communauté de communes aux heures d'ouverture des bureaux.

\*\*\*\*\*

La communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, créée par arrêté préfectoral du 21/12/2010, est peuplée de 8 144 habitants (population INSEE 2017 parue le 16/02/2021) répartis sur 18 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (Corquoy et Sainte Lunaise étant une commune nouvelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) sur une superficie totale d'environ 400 km<sup>2</sup>. C'est un territoire rural (densité 21 habitants/km<sup>2</sup> environ).

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (CA)

## 1. CA 2021 - BUDGET GENERAL

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget général fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		581 785.92 €		744 156.89 €		1 325 942.81 €
Opération de l'exercice	2 283 901.92	2 675 700.75 €	663 622.08 €	311 132.84 €	2 947 524.00€	2 986 833.59 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 283 901.92 €</b>	<b>3 257 486.67 €</b>	<b>663 622.08 €</b>	<b>1 055 289.73 €</b>	<b>2 947 524.00 €</b>	<b>4 312 776.40 €</b>
Résultat de clôture		973 584.75 €		391 667.65 €		1 365 252.40 €
Restes à réaliser			395 590.00 €	32 300.00 €	395 590.00 €	32 300.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>973 584.75 €</b>	<b>395 590.00 €</b>	<b>423 967.65 €</b>	<b>395 590.00 €</b>	<b>1 397 552.40 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>973 584.75 €</b>		<b>28 377.65 €</b>		<b>1 001 962.40 €</b>

### Les lignes directives du budget

L'année 2021, encore impactée par la crise sanitaire de la COVID-19 a connu une légère reprise d'activités du tourisme et ainsi a pu bénéficier de recettes complémentaires par rapport à l'année 2020

- à l'exploitation du gîte COLBERT ABC pour un montant de 30 614 € en 2021 (24 728 € en 2020),
- aux taxes de séjours (14 515€),
- aux prestations du service enfance-jeunesse inclus les accueils de loisirs, le périscolaire et les séjours pour une recette de 76 565 € en 2021 (58 973 € en 2020).

La communauté de communes ABC a soutenu diverses actions ou projets :

- La réhabilitation du pont sur le ruisseau Le Trian à Chambon (Fonds de concours d'un montant de 5 000 €),
- La culture par des versements de subventions aux associations pour un montant de 9 090 €. Cependant, en raison du COVID19, peu de manifestations ont eu lieu.
- Le versement d'une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme de Lignières-en-Berry correspondant au montant total de l'adhésion des membres professionnels du tourisme (hébergeurs, commerçants, exposants, associations et sites) référente à l'année 2019 pour un montant de 7 240 €,
- L'enfance et la jeunesse dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs avec l'ARPPE EN BERRY par une subvention d'un montant de 18 554 €
  - Le relais des Kangou PE par une subvention d'un montant de 9 670 €
- Le versement d'aide en faveur des très petites entreprises (TPE) dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 pour un montant de 1 630 € lié à la convention de participation au Fonds Renaissance Centre Val de Loire.

En investissement le programme de voirie budgétisé à 60 000 € pour des travaux sur les communes de Corquoy, Lapan et Levet a été concrétisé seulement par les travaux sur la commune de Lapan en 2021.

En fonctionnement 24 000 € ont été alloués à l'entretien de la voirie sur le territoire de la communauté de communes (Article 615231).

L'achat de matériel roulant inscrit pour 317 300 € au BP a été concrétisé par l'acquisition d'un camion polybenne type RENAULT MASTER RED d'un montant de 51 480 € en remplacement du vol d'un véhicule au pôle technique de Vallenay fin 2019 et l'acquisition d'un véhicule utilitaire PEUGEOT BOXER d'occasion en remplacement de véhicules accidentés en 2020.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en 2021 finalise le dossier et ses dépenses (33 371 €).

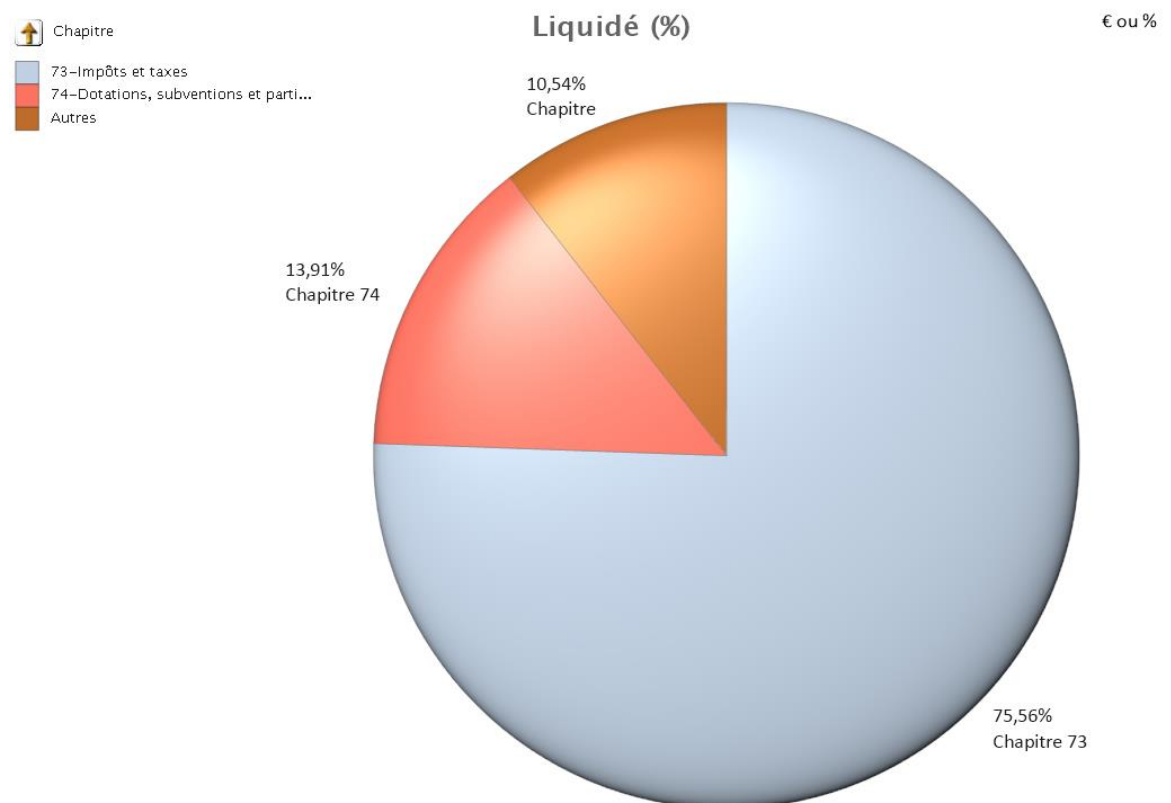
En ce qui concerne le projet de réhabilitation du bâtiment COLBERT à Châteauneuf-sur-Cher en futur pôle des services administratifs, des missions de contrôles techniques (repérage amiante, diagnostic plomb, étude aménagement du bâtiment) ont été réalisées par la société SOCOTEC pour un montant global de 8 685 € H.T.

Dans le cadre d'une activité économique, les établissements GUILLAUMIN SAS ont été sollicité pour la réalisation du permis de construire destinée à la construction d'un bâtiment à vocation d'activités économiques sur l'aérodrome de Châteauneuf-sur-Cher à Serruelles pour un montant de 1 1250 € HT soit 1 500 € TTC,

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 2 283 901.92 €
  - Recettes : 2 675 700.75 € et un résultat reporté de 581 785.92 € soit un total de 3 257 486.67 €
- Permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 973 584.75 €

### Les principales recettes



Les recettes réelles de fonctionnement augmentées de 6.47 % par rapport à 2020.

Chapitre	Montant réalisé 2020	Montant réalisé 2021	RATION EN %	Objets
<b>002 Résultat de fonctionnement Reporté (excédent ou déficit)</b>	329 526.51 €	581 785.92 €		
<b>Chapitre 013</b> Atténuation de charges	110 009,00 €	124 431.51 €	13,11%	↵ remboursement sur salaire des agents en congé de maladie /accident de travail ↵ quote-part des salaires des agents affectés aux budgets annexes
<b>Chapitre 70</b> Produit de services, domaine et ventes divers	71 229,31 €	88 599.92 €	24,39%	↵ facturation liées à l'enfance jeunesse ↵ prestations de service réalisées auprès d'organismes ou collectivités
<b>Chapitre 73</b> Impôts et taxes	2 126 624,92 €	2 021 697.29 €	-4,93%	↵ taxes locales ↵ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ↵ FPIC ↵ Prélèvement sur les jeux (courses hippiques à Lignières) ↵ FNGIR ↵ Taxe de séjour
<b>Chapitre 74</b> Dotations, subventions et participations	333 945,64 €	372 092.14 €	11,42%	↵ Dotation intercommunalité ↵ Dotation de compensation des groupements de communes ↵ Compensations ↵ FCTVA ↵ Aides CAF pour le service enfance jeunesse
<b>Chapitre 75</b> Autres produits de gestion courante	34 929,32 €	35 615.71 €	1,97%	↵ Revenus des immeubles (locations au gîte Colbert ABC et aérodrome Serruelles par l'UNAC)
<b>Chapitre 77</b> Produits Exceptionnels	3 313,60 €	10 212.36 €	208,20%	↵ Cessions ↵ Remboursements sinistres ↵ Remboursement aide apprenti ↵ Divers

- ✓ Les impôts et taxes (chapitre 73) ont diminué (- 104 927.63 € soit - 4.93 %) par rapport à 2020.
- ✓ Les dotations et participations (chapitre 74) enregistrent une augmentation en 2021 (11.42 %) par rapport à 2020, en raison d'une augmentation de la compensation au titre des exonérations des taxes foncière (+41 028 €) et d'une augmentation de la compensation des pertes de bases d'imposition à la CET (+ 54 328 €).
- ✓ Les recettes des revenus des locations du gîte COLBERT ABC (Chapitre 75) augmentent de 23.79 % par rapport à 2020 +5 885.39 € (30 614.15 € en 2021 et 24 728.76 € en 2019)
- ✓ Malgré les contraintes sanitaires liées à la crise du COVID19, les accueils périscolaires, les accueils de loisirs petites et grandes vacances et mercredi hors période scolaire ainsi que les activités jeunes ont été proposés aux familles. Les participations des familles liés au service de l'enfance jeunesse ont augmenté en 2021 de 17 591.31 € (Article 7067 – en 2020 58 973.31 € /en 2021 : 76 564.62 €)

## Fiscalité

Les taux d'imposition des taxes directes locales ont été maintenus en 2021 par rapport à 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti ..... 10.00 %
- Taxe sur le foncier non bâti ..... 18.71 %
- Cotisation foncière Entreprises..... 9.48 %

## Les principales dépenses

La crise sanitaire et la nécessité de réaliser des dépenses supplémentaires (achats de masques, test, gels hydro-alcoolique), a induit une évolution des charges courantes de fonctionnement de la communauté de communes. La situation économique engendrant une très forte volatilité des prix des matières premières, des fournitures et de l'énergie, a également constitué un impact sur l'incompressibilité des dépenses.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté entre 2020 et 2021 passant de 2 101 108.19 € à 2 283 901,92 € soit + 182 793.73 € (+ 8.70 %).

CHAPITRE	MONTANT 2020	MONTANT 2021	RATION EN %
Charges à caractère général - 011	337 799,06 €	374 668,45 €	10,91%
Charges de personnel et assimilés – 012	1 440 495,25 €	1 429 696,11 €	-0,75%
Atténuation de produits- 014	20 643,00 €	22 769,00 €	10,30%
Autres charges de gestion courantes - 65	270 947,79 €	219 555,57 €	-18,97%
Charges financières - 66	23 911,21 €	21 098,28 €	-11,76%
Charges exceptionnelles - 67	7 311,88 €	8 815,74 €	20,57%

Les charges à caractère général (011) ont augmenté de 10.91 % entre 2020 et 2021, notamment sur les articles suivants :

- Article 6042 : Achat de prestations de services : Les services et animations proposés par le service enfance jeunesse bien qu'impacté par la crise sanitaire ont repris une activité encadrée. Les dépenses correspondent aux ateliers, animations et transports organisées par le service enfance jeunesse. (7 084.30 € en 2021 – 1 994.40 € en 2020).
- Article 60621 : combustible : passant de 7 358.69 € à 15 991.66 € soit une augmentation de 8 632.97€ (+117.31 %).
- Article 615231 Entretien et réparation de voirie : Montant en 2021 33 600 € correspondant aux travaux d'entretien de la voirie sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.
- Article 61551 Matériel roulant : le pôle mécanique de la communauté de communes étant en diminution d'effectif, le choix s'est porté de réaliser les réparations et l'entretien du matériel roulant par des entreprises extérieures soit une augmentation de 32 223.21 € entre 2020 et 2021 (+141.50 %)
- Article 6156 Maintenance : augmentation de 9 065.34 € soit +103.24% Cette augmentation est due à l'installation et au paramétrage du nouveau progiciel Berger Levrault e-enfance nécessaire au service enfance jeunesse

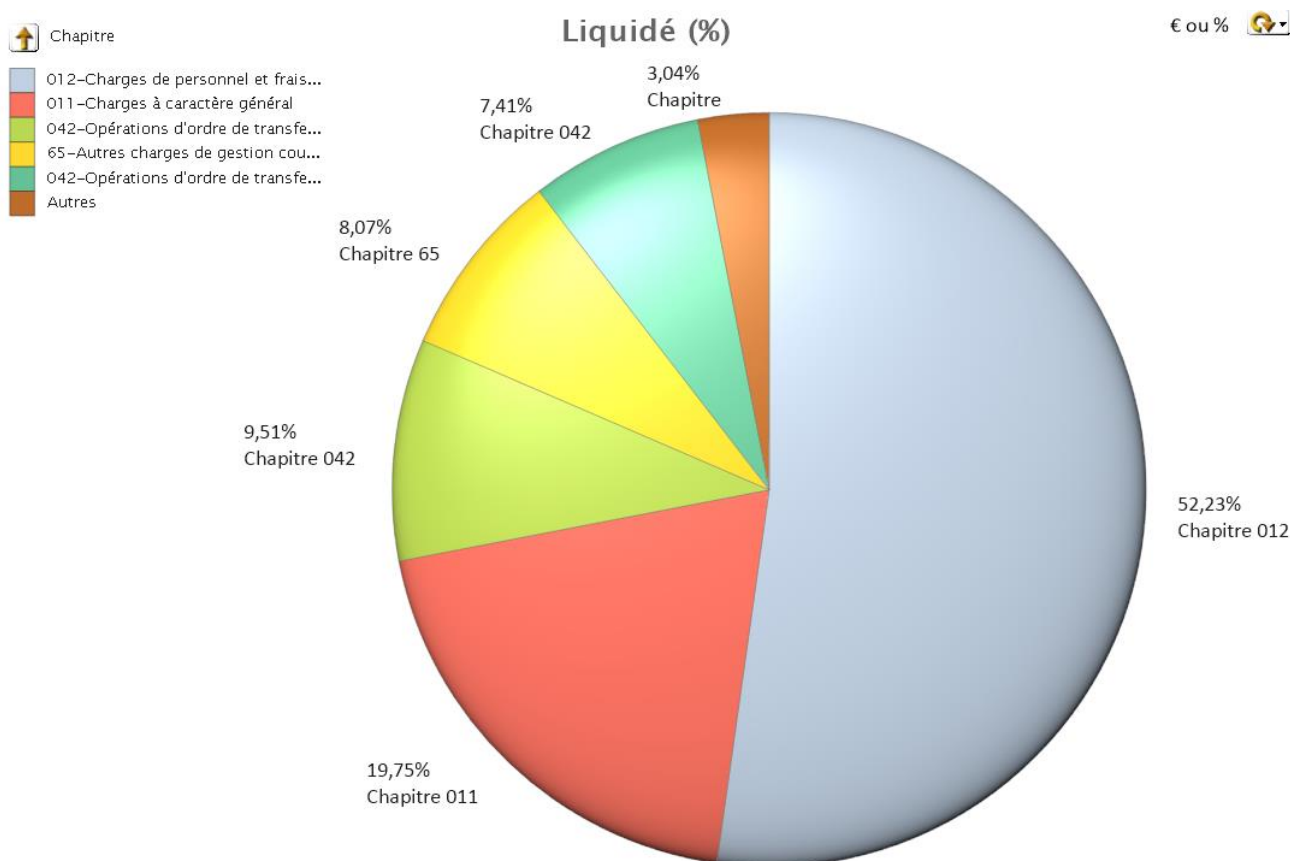
Malgré tout, des postes de dépenses ont fortement diminué en 2021 :

- Autres fournitures non stockés (- 6 453.95 € soit -31.60%)
- Carburants (- 4 376.44 € € soit -8.59 %)

- Fournitures de petits équipements (-23 651.12 € soit -32.97%)
- Location mobilière (-8 027.60 € soit 43.50 %)

Les charges de personnel ont diminué de 0.75 %. (Voir paragraphe personnel)

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) ont diminué en 2021 (-18.97 % €) résultant de l'absence de versement de subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes en 2021 contrairement à 2020. Les charges financières ont également diminué de 11.76 % liées au terme d'échéance de 2 emprunts en 2021. Les charges exceptionnelles (Chapitre 67) ont augmenté de 20.57% en raison de dédommagements et de remboursements d'annulation de réservation du Gîte Colbert ABC et des remboursements de frais hospitaliers.



À la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Cette affectation de résultat doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1.

## Personnel

Les services de la communauté de communes se sont adaptés et ont pallié aux divers mouvements de personnels en 2021, notamment au sein du service administratif et à la direction des services techniques.

Les charges de personnel représentent une part importante du budget en raison des compétences de la Communauté de Communes nécessitant beaucoup de main d'œuvre (entretien des espaces verts, service enfance jeunesse, voirie).

La collectivité compte au 31/12/2021 :

- 32 agents titulaires et/ou stagiaires (-2 par rapport à 2020 en raison de mutation)
- 12 agents non titulaires dont 2 apprentis dans au service technique (-1 par rapport à 2020) correspondant à 43,45 ETP (équivalent temps-plein).

Ils dépendent des filières technique (27), animation (13) et administrative (4) dont 1 personne au service gîte-tourisme.

Ils sont répartis au sein des services :

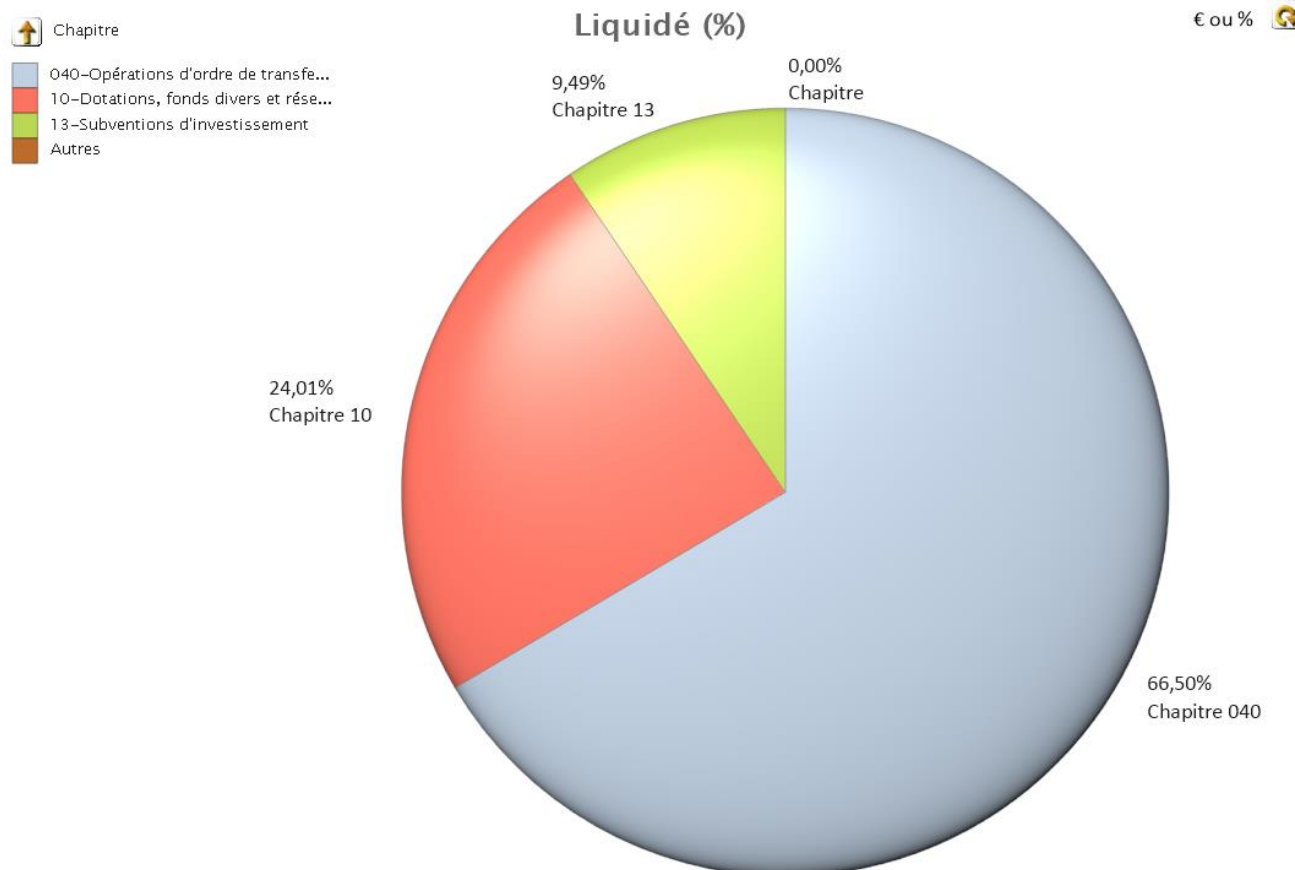
- espaces verts,
- voirie
- enfance jeunesse,
- gîte/tourisme,
- administratif

## SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses : 663 622.08 €
  - Recettes : 311 132.84 € et un excédent reporté de 744 156.89 € soit un total de 1 055 259.73 €
- Permettant de dégager un excédent d'investissement de 391 667.65 € à reporter en 2022.

### Les principales recettes

Les recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :



Les amortissements des biens constituent la principale recette de la section (66.50 %). (Chapitre 040)

Chapitre 10 : FCTVA (23 047.67 €) + un excédent de fonctionnement capitalisé (51 669.11 €) soit un total de 74 716.78 €

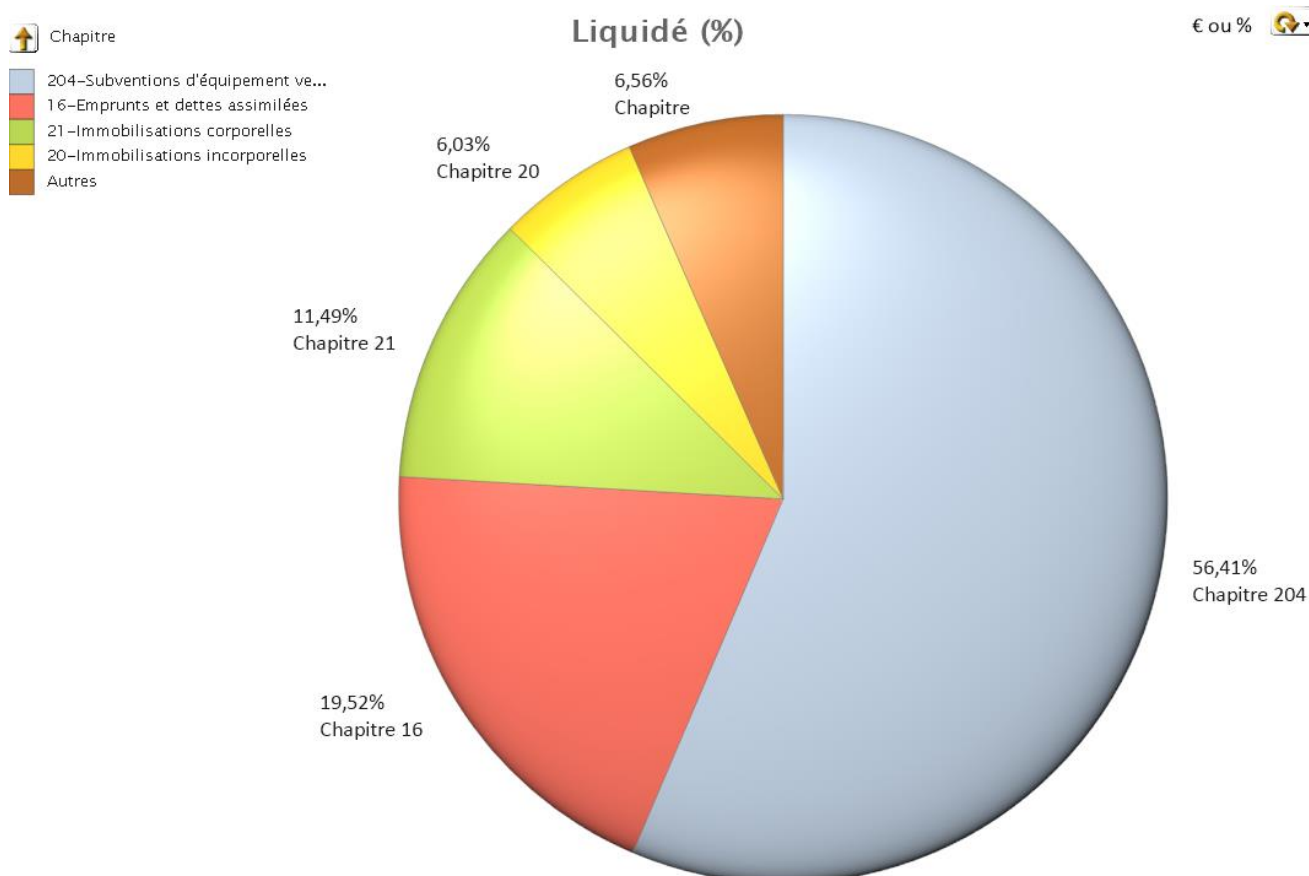
Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) représente une part non négligeable des recettes. Il a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire de 16.404 %.

#### Chapitre 13 :

- Solde subvention DETR pour l'élaboration du PLUi : 27 312 €
- Fonds de concours de la commune de LAPAN pour les travaux de voirie : 2 209.07 €

## Les principales dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :



#### Chapitre 20 :

- ↳ Elaboration du PLUI : 28 947.22 € H.T. soit 34 736.14 € T.T.C.
- ↳ Progiciel BL ENFANCE JEUNESSE (installation et formation) : 4 374 € H.T. soit 5 248.80 € T.T.C.

#### Chapitre 21 (76 267.53 €) : acquisitions de matériels/immobilisations

##### ↳ Pour les services techniques :

- Achat d'un camion poly benne type RENAULT MASTER RED d'un montant de 42 900 € H.T. soit 51 480 € T.T.C en remplacement du vol d'un véhicule au pôle technique de Vallenay fin 2019
- Acquisition d'un véhicule utilitaire PEUGEOT BOXER d'occasion pour un montant de 7 877 € H.T. soit 8 000 € T.T.C. en remplacement de véhicules accidentés en 2020.
- Achat de matériel et d'outillages techniques (clé à choc, débrousailleuse, matériel d'arrosage et triangle triflash à led) pour un montant de 5 640.85 € H.T. soit 6 769.02 € TTC



- Achat d'une station EASY pour un montant de 798 € H.T. soit 957.60 € T.T.C.
  - Achat d'un émetteur chariot : 361.40 € H.T. soit 433.68 € T.T.C
- ↳ Pour le service voirie : achat remorque porte engin en remplacement de la remorque accidentée pour un montant de 4 850 € H.T. soit 5 820 € T.T.C.
- ↳ Pour le bureau d'information touristique et le gîte :
- Achat d'onduleur pour le Bureau d'Information Touristique (BIT) et le GITE pour un montant de 110 € HT soit 132 € T.T.C.
  - Installation éclairage de la pergola du gîte : 455.45 € H.T. soit 546.54 € T.T.C.
- ↳ Pour le service administratif :
- Achat d'une armoire rideau : 363.15 € H.T.
  - Achat d'un écran d'ordinateur et d'une unité centrale : 1 505 € H.T.

#### Chapitre 23 :

- ↳ Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur pôle des services administratifs (8 685 € H.T.).
- ↳ Elaboration du permis de construire pour le bâtiment à vocation économique à l'aérodrome de Serruelles : 1250 € H.T.

Chapitre 16 : capital des emprunts (129 539.12 €) : 9 emprunts en cours en 2021 dont 2 qui arrivent à terme en 2021.

## Les données synthétiques

---

L'objectif de la mandature actuelle est :

- de maintenir la pression fiscale,
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement, malgré de nombreuses compétences nécessitant du personnel,
- de maîtriser son taux d'endettement.

L'encours de la dette est de 350.86 €/habitant en 2021 (capital restant dû au 31/12/2021 de 2 857 430.28 € pour 8 144 habitants au dernier recensement INSEE).

Pour rappel, l'encours de la dette est de 162.82 € habitant en 2020 (178.29 €/habitant en 2019).

## 2. CA 2021 - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		16 558.67 €				16 558.67 €
Opération de l'exercice	8 060.72 €	439.24 €			8 060.72 €	439.24 €
<b>TOTAUX</b>	<b>8 060.72 €</b>	<b>16 997.91 €</b>			<b>8 060.72 €</b>	<b>16 997.91 €</b>
Résultat de clôture		8 937.19 €				8 937.19 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>8 937.19 €</b>				<b>8 937.19 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITFS</b>		<b>8 937.19 €</b>				<b>8 937.19 €</b>

Le conseil communautaire, par délibération du 5 juillet 2017, a décidé d'abandonner le régime dérogatoire concernant le financement des ordures ménagères, et de ne plus percevoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la redevance incitative en lieu et place du SMIRTOM du Saint-Amandois.

Le budget annexe des ordures ménagères permet d'effectuer les écritures comptables (régularisation des dossiers des usagers en cas de décès, déménagements, etc.) pour les factures émises avant le 31/12/2017 (1 097.40 € en 2021) et d'inscrire les créances éteintes (1 831.30 € en 2021) ou non valeurs (4 114.42 € en 2021).

### 3. CA 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

	LIBELLE		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		69 270.91 €		618 660.42 €		687 931.33 €
Opération de l'exercice	500 647.76 €	430 918.06 €	1 065 794.51 €	699 873.70 €	1 566 442.27 €	1 130 791.76 €
<b>TOTAUX</b>	<b>500 647.76 €</b>	<b>500 188.97 €</b>	<b>1 065 794.51 €</b>	<b>1 318 534.12 €</b>	<b>1 566 442.27 €</b>	<b>1 818 723.09 €</b>
Résultat de clôture	458.79 €			252 739.61 €		252 280.82 €
Restes à réaliser			1 183 295.00 €	482 547.00 €	1 183 295.00 €	482 547.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>458.79 €</b>		<b>1 183 295.00 €</b>	<b>735 286.61 €</b>	<b>1 183 295.00 €</b>	<b>734 827.82 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITFS</b>	<b>458.79 €</b>		<b>448 008.39 €</b>		<b>448 467.18 €</b>	

Dans le contexte inédit de l'épidémie de COVID-19, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES), a recommandé de ne pas épandre les boues liquides non hygiénisées.

Un état des lieux a donc été réalisé par le délégataire de la communauté de communes, VEOLIA EAU, afin d'évaluer le niveau d'urgence d'évacuation des boues liquides pour chacune des STEP du territoire. Le choix s'est porté sur l'installation d'une unité mobile de déshydratation sur la STEP de St Amand Montrond. Les boues déshydratées sont ensuite envoyées en compostage.

Ces nouvelles obligations ont entraîné des coûts supplémentaires d'un montant de 159 758.18 € HT (article 6228 section de fonctionnement).

Corrélativement, les agences de l'eau ont décidé de répondre en apportant des modalités spécifiques de soutien. Ce dispositif a donc fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et a obtenu une avance d'un montant de 17 116.64 € (article 748 section de fonctionnement).

La communauté de communes a également réalisé du curage de réseau à Uzay-le-Venon et de silo à boues à Vallenay pour un montant HT de 12 407.15 €.

La communauté de communes soucieuse de répondre aux besoins environnementaux continue à investir sur son territoire :

- Corquoy : les travaux de réalisation d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station de traitement des eaux usées au lieu-dit « La Roche » se sont terminés en mandatant les derniers paiements d'un montant de 33 166.64 € HT.
- Châteauneuf-Sur-Cher / Venesmes : le marché de réhabilitation des réseaux Rue du Port et de la RD 27 ainsi que la construction de la nouvelle station d'épuration notifié en 2020, a été mandaté pour la somme de 854 617.13 €

Pour ce faire, la communauté de communes a reçu 505 649.02 € de subventions dont 172 392.23 € de solde de participation financière pour les travaux de Corquoy.

## BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2022

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la communauté de communes. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 13 avril 2022 par le conseil communautaire. Il a été élaboré avec la volonté de :

- ✓ Maîtriser strictement les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager les marges de manœuvre dont la communauté de communes a besoin en investissement,
- ✓ De contenir la dette,
- ✓ De mobiliser des subventions auprès des partenaires publics.

L'ambition des élus est aussi d'assurer des services publics et un cadre de vie de qualité, tout en s'attachant à trouver un équilibre cohérent entre la bonne gestion des deniers publics, l'adaptation aux évolutions juridiques, technologiques, et le développement de l'attractivité du territoire au niveau économique, culturel et touristique.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la communauté de communes. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, de l'autre, la section d'investissement, ayant pour vocation à préparer l'avenir.

### 1. BP 2022 - BUDGET GENERAL

Par délibération n°21-58 du 29/09/2021 du conseil communautaire, la communauté de communes Arnon Boischaut Cher a approuvé le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable, il converge vers les règles de la comptabilité des entreprises en conservant les spécificités liées à l'action publique.

Le budget principal primitif 2022 de la communauté de communes s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>3 445 678.44 €</b>	<b>3 445 678.44 €</b>	<b>2 380 599.04 €</b>	<b>2 380 599.04 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations délivrées (périscolaires, accueils de loisirs, gîte d'étape...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et, le cas échéant, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **3 445 678.44 €**.

<b>002 – Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>973 584.75 €</b>
Chapitre 013 – Atténuation de charges	70 000.00 €
Chapitre 70 – Produits de gestion courante	91 850.00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 930.171.00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	322 567.00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	45 000.00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	5 000.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 505.69 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 445 678.44 €</b>

#### ➤ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Elles correspondent au versement des indemnités journalières du personnel placé en congé longue maladie ou maladie de longue durée, accident de travail... 70 000 €

#### ➤ Les produits de gestion courante (chapitre 70)

- Redevances des services périscolaires et accueil de loisirs : 80 000 €
- Travaux et services divers effectués par la communauté de communes : 7 650 €
- Remboursement de frais par les communes membres : 4 200 €

#### ➤ Impôts et taxes (chapitre 73)

Ils représentent 56.02 % des recettes de la communauté de communes

- Produits issus de la fiscalité directe locale : 1 049 350 €

Maintien en 2022 des taux d'imposition, soit :

- ✓ 10.00% pour la taxe foncière bâti
- ✓ 18.71 % pour la taxe foncière non bâti
- ✓ 9.48 % pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) additionnelle

La loi de finances 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023. Afin de compenser cette perte de ressources, un dispositif d'équilibrage a été mis en œuvre sous la forme d'un coefficient correcteur, afin de neutraliser la surcompensation ou la sous-compensation initiale résultant du transfert de la TFPB.

- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 90 895 €
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 2 800 €
- Fonds de Péréquation Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) : 690 126 €
- Fraction compensatoire de la TFPB et de la TH sur résidences principales : 690 126 €
- Prélèvement sur les produits des jeux : 7 000 €

➤ **Dotation, subventions et participations (chapitre 74)**

- Dotation d'intercommunalité :	156 302 €
- Dotation de compensation des groupements de communes :	31 265 €
- Participation des autres organismes (CAF) :	40 000 €
- Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CET) :	53 000 €
- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières :	42 000 €

➤ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

- Revenus des immeubles (réservation du gîte d'étape) :	45 000 €
---	----------

➤ **Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Ils correspondent à des prévisions de cessions de matériels : 5 000 €

➤ **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042))**

Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat : 7 505.69 €

## Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent **3 445 678.44 €** et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 011 – Charge à caractère général	474 650.00 €
Chapitre 012 – Charge de personnel	1 596 500.00 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante	270 771.00 €
Chapitre 66 – Charges financières	18 368.05 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 500.00 €
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions	2 258.00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	25 000.00 €
<b>Compte 023 – Virement à la section d'investissement</b>	<b>877 283.00 €</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 348.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 445 678.44 €</b>

La capacité d'autofinancement de la communauté de communes est de **1 056 631.39 €** (chapitre 042 + 023) et permettra de financer une partie de ses projets d'investissement.

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Elles sont estimées à 474 650 € et concernent les dépenses liées aux achats de matières premières et fournitures, entretien de matériel, prestations de services, etc.

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Elles s'élèvent à 1 596 500 € et représentent 46.33 % des dépenses de fonctionnement de la communauté de communes. Elles comprennent les rémunérations et charges des agents, l'assurance du personnel, ainsi que la médecine de la santé au travail.

➤ **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Elles sont estimées à 270 771 € et se décomposent ainsi :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Subventions accordées aux associations culturelles (Les Bains-Douches, Musique en Boischaut Marche et autres), à l'office de tourisme de Lignières-en-Berry, les associations liées à l'enfance et la jeunesse : | 130 000 € |
| - Indemnités et cotisations diverses aux élus :  | 62 300 €  |
| - Contributions aux organismes (PBSA, Syndicat de Rivière, Berry Numérique, etc.) :  | 55 000 €  |
| - Créances éteintes et admission en non valeur :   | 7 500 €   |
| - Subvention d'équilibre au budget annexe des ordures ménagères :  | 4 000 €   |
| - Autres charges de gestion courante :   | 11 971 €  |

➤ **Les charges financières (chapitre 66)**

Les intérêts de l'emprunt en cours s'élèvent à 18 368.05 €

➤ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

La somme de 1 500 € a été inscrite au budget correspondant aux remboursement d'annulation de réservation au gîte.

➤ **Atténuation de produits (chapitre 014)**

Cette somme correspond à la régularisation du prélèvement du FPIC.

➤ **Les opérations d'ordre entre section (chapitre 042)**

Le montant de 179 348.39 € correspond aux dotations aux amortissements.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

---

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes, à moyen ou long terme.

L'investissement de la communauté de communes regroupe :

---

- En recettes : des fonds propres et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement. Ces dernières ne sont inscrites qu'une fois les subventions notifiées.
- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la communauté de communes. Il s'agit notamment d'acquisition de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des constructions en cours de création

## Recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **2 380 599.04 €**.

Compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	391 667.65 €
Compte 021 – Virement de la section de fonctionnement	877 283.00 €
Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et réserves	50 000.00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	32 300 €
Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées	850 000.00 €
040– Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 348.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 380 599.04 €</b>

## Principales recettes

### ➤ Dotations, Fonds divers et réserves (chapitre 10)

Ce chapitre correspond essentiellement au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

### ➤ Subventions d'investissement (chapitre 13)

Ce sont les participations des communes pour la voirie (RAR de 15 700 €), un fonds de concours de la commune de Venesmes dans le cadre du déploiement de la fibre optique (16 600 €).

### ➤ Emprunt et dettes assimilées (chapitre 16)

Inscription d'emprunts pour un montant de 850 000 € en vue de financer l'acquisition d'une balayeuse (120 000 €), les travaux de construction d'un bâtiment à vocation économique à l'aérodrome de Serruelles (230 000 €), et les travaux d'aménagement d'un multi-accueil (500 000 €).

### ➤ Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le budget étant voté en équilibre, le montant de **877 283.00 €** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les projets d'investissement de la communauté de communes.

### ➤ Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)

Le montant de 179 348.39 € correspond aux dotations aux amortissements.

## Dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2022 est de **2 380 599.04 €**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	126 193.35 €
Chapitre 204– Subventions d'équipement versées	293 240.00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	17 000.00 €
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	417 660.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 519 000.00 €
040– Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 505.69 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 380 599.04 €</b>



## Principales dépenses

---

### ➤ Emprunt et dettes assimilées (chapitre 16)

Le remboursement du capital des emprunts en cours s'élève à **126 193.35 €**.

### ➤ Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Ce sont des fonds de concours divers aux communes du territoire pour un montant total de 20 400 €, comprenant des restes à réaliser (7 700 €) et de nouveaux projets (12 700 €), la participation au déploiement de la fibre optique (RAR de 245 840 €), des aides financières aux TPE dans le cadre de la compétence obligatoire « action de développement économique et touristique » (17 000 €) et 10 000 € de reste à réaliser au titre du financement du Fonds Renaissance instauré par la Région Centre Val de Loire.

### ➤ Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Elles correspondent à des restes à réaliser au titre d'une étude diagnostique du pont de Corquoy (6 000 €) et l'inscription de crédits dans le cadre du PLUi (6 000 €), ainsi que le renouvellement de logiciels (5 000 €).

### ➤ Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les crédits ouverts pour un montant de **417 660 €** correspondent à :

- L'acquisition d'une balayeuse (220 160 €)
- L'acquisition d'un tracteur (100 000 €)
- L'acquisition de matériel divers pour les services techniques (88 000 €)
- L'achat d'un terrain (5 000 €)
- L'acquisition de matériel informatique (4 500 €)

### ➤ Immobilisations en cours (chapitre 23)

Les crédits ouverts pour un montant de **1 519 000 €** correspondent à :

#### Opérations poursuivies en 2022

- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment Colbert (RAR de 79 050 €)
- Programme de voirie (RAR de 47 000 € pour des travaux à Corquoy et Levet).

#### Nouvelles opérations en 2022

- Aménagement d'un multi-accueil sur le site du gîte Colbert ABC
- Travaux sur des ouvrages d'arts d'intérêt communautaire

## 2. BP 2022 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>12 937.19 €</b>	<b>12 937.19 €</b>	-	-

Abandon du régime dérogatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le budget ordures ménagères perdure pour les écritures comptables :

- Régularisations sur les facturations faites aux usagers avant le 31/12/2017 (décès, déménagement...)
- Non valeurs ou créances éteintes.

Une subvention d'équilibre du budget général d'un montant de 4 000 € est inscrite au BP 2022.

## 3. BP 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>451 462.00 €</b>	<b>451 462.00 €</b>	<b>2 072 893.61 €</b>	<b>2 072 893.61 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Principales recettes

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **451 462 €**.

Chapitre 70 – Produits des services du domaine ventes diverses	297 000.00 €
Chapitre 74 – Subventions d'exploitation	47 771.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 691.00€
<b>TOTAL</b>	<b>3 445 678.44 €</b>

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement à la redevance d'assainissement collectif perçue selon les tarifs suivants fixés par délibération n°21-83 du 15 décembre 2021 du conseil communautaire.

	Part fixe	Part variable
Contrat communauté de communes	21.00 €	1.18 €
Contrat commune de Levet	21.00 €	1.18 €

Elles sont inscrites pour un montant de 282 000 € ainsi que 15 000 € de taxe de raccordement.

La somme de 47 771 € correspond au solde de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne obtenu pour l'hygiénisation des boues.

## Principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent **451 462 €**.

Compte 002 – déficit reporté	458.79 €
Chapitre 011 – Charge à caractère général	136 180.00 €
Chapitre 012 – Charge de personnel	30 000.00 €
Chapitre 66 – Charges financières	22 643.21 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	250.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	261 930.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>451 462.00 €</b>

Les principales dépenses de fonctionnement se caractérisent par de l'entretien des réseaux et le chaulage des boues des STEP du territoire, conformément à la réglementation en vigueur (136 180 €).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Principales recettes

Les recettes d'investissement 2022 représentent **2 072 893.61 €**

<b>Compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>252 739.61 €</b>
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 057 114.00 €
Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées	500 000.00 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	1 100.00 €
040– Opérations d'ordre de transfert entre sections	261 930.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 072 893.61 €</b>

Les principales recettes sont représentées par les restes à réaliser de subventions obtenues par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le département du Cher au titre de la construction de la nouvelle station d'épuration de Châteauneuf-sur-Cher/Venesmes et la réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Port et de la RD 27.

La somme de 350 000 € inscrite correspond au solde de la subvention DETR pour ces mêmes travaux.

Un emprunt de 500 000 € sera réalisé pour ce projet.

### Principales dépenses

Les dépenses d'investissement 2022 représentent **2 072 893.61 €**.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	65 000.00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	130 000.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 771 202.61 €
040– Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 691.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 072 893.61 €</b>

Les principales dépenses sont constituées par :

- STEP + réseaux de Châteauneuf/Venesmes : 1 240 000 €
- Réhabilitation de réseaux sur le territoire : 531 202.61 €
- La réalisation d'une étude diagnostique d'assainissement sur les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Corquoy, Levet, Lignières et Venesmes : 130 000 €

**Le budget primitif consolidé** de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher (budget principal et budgets annexes des ordures ménagères et de l'assainissement collectif en DSP) retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022 s'élèvent à **3 910 077.63 € en fonctionnement** et à **4 453 492.65 € en investissement**.